

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille seize, le onze février à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 4 février 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, (Entre-deux-Guiers) ;
Jean Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ;
Myriam CATTANEO (Les Echelles); Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles
PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ;
Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC,
Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick
FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL,
Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ;
Yves GUERPILLON (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ;
Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) Jean Paul PETIT,
Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-
Thibaud de Couz).

**OBJET : Plan numérique départemental –
contribution au réseau d'initiative publique Très
Haut Débit**

Pouvoirs : Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste
FEUGIER, Suzy REY à Jean Paul CLARET

PREAMBULE

Alors que l'accès à l'Internet à haut débit se développe depuis près de 15 ans et atteint aujourd'hui des taux de couverture très avancés (99,6% en Savoie), celui-ci est principalement obtenu par le biais de l'ADSL qui s'avère atteindre ses limites et ne plus convenir aux évolutions attendues par les acteurs économiques et le grand public en faveur de l'émergence d'une nouvelle génération de réseaux numériques à très haut débit.

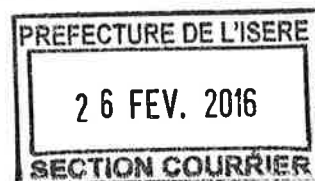
C'est pourquoi, un changement de média est envisagé sur les 10 à 15 prochaines années, celui du passage à la fibre optique de bout en bout jusqu'à l'abonné. Il s'agit d'un chantier d'envergure, coûteux, et malgré les atouts et un potentiel « télécoms » tout à fait significatif, les intentions d'investissement des opérateurs ne concernent qu'une partie restreinte du département. Seules 43 communes (Chambéry Métropole, la CALB et la Ville d'Albertville) seront couvertes en 7 ans à partir de 2015 (2013 pour la Ville de Chambéry).

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la création et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique (RIP) à très haut débit, dont le cahier des charges intègre des objectifs et un calendrier de couverture prenant appui sur le scénario de référence du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN) adopté par le Département de la Savoie.

DESCRIPTION DU PROJET

La DSP porte sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur l'ensemble de la Savoie, tenant compte de l'initiative privée (cf. annexe).

Plus précisément, il s'agit d'une démarche de déploiement progressive et structurée sur 10 ans et 2 phases, jouant à la fois sur le renforcement du réseau cuivre actuel, et la construction d'un nouveau réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné. Le projet impactera près de 97% des locaux résidentiels ou professionnels, soit la quasi-totalité des besoins au-delà des zones d'investissement des opérateurs privés, en ciblant prioritairement dès la phase 1, les zones d'activité économiques, les stations de ski, les principaux sites publics et les habitations situées en « zones grises » ADSL (< 2 mb/s).



Le plan de financement des investissements nécessaires au déploiement du réseau très haut débit prévoit la participation de plusieurs partenaires ainsi que précisé ci-dessous :

Cout total des investissements :	192 M€
Délégataire	59 M€
Etat	37,3 M€
Région Rhône-Alpes	31,2 M€
Part locale, répartie pour moitié entre :	64,8 M€,
- le Département	32,4 M€
- les 26 intercommunalités du territoire savoyard	32,4 M€

Ainsi, il serait demandé pour les intercommunalité d'apporter ce financement sous forme de subvention d'équipement.

La distribution entre les intercommunalités s'effectue au prorata des locaux impactés, soit pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse une participation de 341000€ pour 2 515 locaux/logements impactés.

Sur le plan juridique, la participation de la communauté nécessite préalablement de se doter de la compétence correspondante issue de l'Article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'aménagement numérique du territoire. L'arrêté Inter-préfectoral du 16 juillet 2015 modifie le statut de la CC Cœur de Chartreuse pour intégrer cette compétence.

Le Département, maître d'ouvrage du projet, vise la signature d'une convention de DSP dans le courant du premier semestre 2016.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVE** le principe d'une participation de la communauté de Communes Cœur de Chartreuse au projet départemental de réseau d'initiative publique très haut débit à hauteur de 341 000 € sur 10 ans.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 12 février 2016,

Le Président



Denis SEJOURNE